

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2022-07-003

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2022

Sommaire

Préfecture du Cher / Secrétariat Général Commun Départemental

18-2022-07-05-00001 - Arrêté n°2022-0838 accordant subdélégation de signature à certains agents du SGCD (6 pages)

Page 3

Préfecture du Cher

18-2022-07-05-00001

Arrêté n°2022-0838 accordant subdélégation de
signature à certains agents du SGCD

Arrêté N° 2022- 0838
accordant subdélégation de signature à certains agents
du secrétariat général commun départemental du Cher

La directrice,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de M. Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-1641 du 31 décembre 2020 fixant la date de la création du secrétariat général commun départemental et la liste des agents y étant affectés,

Vu l'arrêté n° 2021-1052 du 14 septembre 2021, accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental,

Vu l'arrêté n° 2022-0822 du 1^{er} juillet 2022 portant organisation des services de la Préfecture et du secrétariat général commun départemental,

Vu la décision du 22 décembre 2020 portant nomination de Mme Aurélie MARTIN, en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental du Cher, à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature ;

ARRÊTÉ:

Article 1^{er} : Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux chefs de service et agents dont les noms suivent, en ce qui concerne les domaines suivants:

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Subdélégués	Matières relevant de l'arrêté 2021-1052 du 14 septembre 2021 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Nicolas LOUBET Patrice PAUL Laurent CLOUP Marie-José GONÇALVÈS	I.A.1 Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié, des congés particuliers et autorisations spéciales d'absence prévus par les textes nationaux et locaux – délégation accordée exclusivement sur congés annuels, JRTT, régulations, et récupérations I.A.7 Autorisations de déplacement (ordres de mission) I.A.8 Certificats d'exercice des astreintes	Lucas BOUSTIE Catherine BERRY Angélique COMBRON
Nicolas LOUBET	I.B.1 Protocole de sécurité applicable aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure dans l'enceinte des bâtiments gérés par le SGCD I.B.3 Gestion des biens immobiliers et des autres immobilisations corporelles et stocks.	Lucas BOUSTIE Christine LAMURE Lucas BOUSTIE Christine LAMURE Nicolas CALVO
Patrice PAUL	I.C.1 Arrêtés d'allocation des aides de l'ONAC	Catherine BERRY

Subdélégués	Matières relevant de l'arrêté 2021-1052 du 14 septembre 2021 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental
Chefs de pôle et adjoints : Célia HORSIN (pôle gestion administrative et paye) Angélique COMBRON (adjointe à la cheffe SGRH) Christine LAMURE (pôle logistique générale) Marc-Michel CLAUDÉ (adjoint au chef SIDSIC) Jean-Yves IMBERT (site Lariboisière)	I.A.1 Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié, des congés particuliers et autorisations spéciales d'absence prévus par les textes nationaux et locaux - délégation accordée exclusivement sur congés annuels, JRTT, régulations, et récupérations

II – REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Subdélégués	Matières relevant de l'arrêté 2021-1052 du 14 septembre 2021 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Nicolas LOUBET, en l'absence de Mme Aurélie MARTIN	40 000 € HT pour les marchés de l'État et tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur, engagements juridiques, titres de perception et tous actes y afférant, certificat de service fait, ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État	
Nicolas LOUBET	Ensemble de la matière dans la limite de 2 000 € HT	Lucas BOUSTIE
Laurent CLOUP		Marc-Michel CLAUDÉ
Patrice PAUL Catherine BERRY Sylvie LALEU Thomas HARMAND Pauline PAIXAO Nathalie FRELAT	II. B Saisie et validation des demandes d'achat et demandes de subvention II.C. Titres de perception et tous actes y afférant, II.D. Certificat de service fait au vu du constat de service fait établi par le réceptionnaire II.E. Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État et ordres de payer au comptable assignataire	Programmes budgétaires : 111, 112, 113, 119, 122, 124, 134, 135, 148, 155, 161, 163, 176, 181, 206, 207, 215, 216, 217, 219, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723, 754
Marie-José GONÇALVÈS	II.C Titres de perception et tous actes y afférant	Angélique COMBRON Célia HORSIN

Subdélégation de signature est accordée pour l'usage des cartes achat aux agents figurant en annexe 1.

Article 2 : Les agents figurant sur la liste jointe en annexe 2, agissent au titre des services prescripteurs, via notamment les applications CHORUS, CHORUS formulaires et CHORUS déplacements temporaires, en vue de la demande de création des engagements juridiques, demandes d'achat, de subventions, créations de tiers, de la demande de subventions et de la certification du service.

Article 3 : L'arrêté n° 2022-0784 du 17 juin 2022 est abrogé.

Article 4 : Madame la directrice du SGCD est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 5 juillet 2022

La directrice,

signé

Aurélie MARTIN

Voies et délais de recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux adressé à Monsieur le préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans les deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application «télérecours citoyens» accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Annexe 1 – Liste des agents titulaires d'une carte achat et plafonds de dépense autorisés

Nom du détenteur de la carte		Montant autorisé par transaction	Montant autorisé par transaction sur Internet	Montant annuel
BOUVIER Jean-Christophe		500,00 €	1 000,00 €	27 000,00 €
BONJEAN Agnès		500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
ACCETONE Carl		500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
CHAUVEAU Sophie		500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
BERTRAND Anne-Charlotte		500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
CHAUVEAU Fabienne		500,00 €	–	27 000,00 €
CLOUP Laurent	Niveau 1	500,00 €	–	20 000,00 €
	Niveau 3	4 000,00 €	–	55000,00 €
HOUEMONT Jean-Pierre	Niveau 1	500,00 €	–	35 000,00 €
	Niveau 3	3 000,00 €	–	38000,00 €
BERTHELOT Pascal		500,00 €	–	20000,00 €
PICCOLI Christophe		500,00 €	–	10 000,00 €
RIOLET Frédéric		250,00 €	–	10 000,00 €
SEDDIK Aïssa		1 000,00 €	1 000,00 €	7 000,00 €
IMBERT Jean-Yves	Niveau 1	2 000,00 €	–	10 000,00 €
	Niveau 2	3 500,00 €	–	10 000,00 €
BARBOUX Alix		500,00 €	–	5000,00 €
DALUZ Éric		500,00 €	–	5000,00 €
GALIBOURG Frédérique		1000,00 €	–	7000,00 €
ZANUTTINI (prog 207)		500,00 €	–	6000,00 €
RACLIN Gérald (prog 207)		500,00 €	–	1500,00 €

Annexe 2 : agents intervenant sur CHORUS FORMULAIRES et CHORUS - DT

- M. Stéphane LETONNELIER (programmes 112,119, 122, 362, 363 et 754)
- Mme Nadège MASSE (programmes 112,119, 122, 362, 363 et 754)
- Mme Aurélie DIGEON (programmes 119, 362, 363 et 754)
- Mme Christine BESSON (programmes 119)
- Mme Isabelle VANDERMEERSCH (programmes 119)
- Mme Isabelle BOYER (programmes 119,754 et 122)
- M. Gilles NAGOT (programmes 119, 122 et 754)
- Mme Marie-Claire HEMERET (programmes 119, 122 et 754)
- Mme Sylvie PERROT (programme 176)
- M. Romain BRUNET (programme 216 (0216-CIPD-DP18))
- M. Laurent DI MICHELE (programme 216 (0216-CIPD-DP18))
- Mme Sylvie REMANGEON (programme 216 (0216-CIPD-DP18))
- M. Patrice PAUL (programmes 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Catherine BERRY (programmes 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723)
- Mme Sylvie LALEU (prog. 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723)
- Mme Nathalie FRELAT(programmes 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723) - valideur ordres de mission Chorus DT
- M. Thomas HARMAND (programmes 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Pauline PAIXAO (programmes 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723)